

COMMUNE DE BATS

Séance du 2 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10
10

Présents : 10

Votants :

Objet : **Prix de Vente des lots n°4 et n°6 « LOTISSEMENT COMMUNAL DU JEPPE »**

L'An Deux Mille Vingt, le deux du mois de Juillet à Vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Présents : DUPOUY Jean-Marc - MARTIN Gaëlle - DEDEBAN François - LESPIAU Karine - MARTINET Paula - DABESCAT Marc – DUYTSCHÉ Gérard – VIDOT Joel – JOLY Marie-Blanche – DUMARTIN Laurent

Absents excusés :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

VU l'arrêté en date du 12 Novembre 2013 accordant un permis d'aménager à la Commune pour la création d'un lotissement de 6 lots, dénommé « Lotissement du Jeppe »,
CONSIDERANT que les travaux d'aménagements devant assurer la viabilité des terrains sont à ce jour réalisés,

VU l'arrêté en date du 11 Février 2015 autorisant la vente des lots,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE :

- **de fixer le prix de vente du m² viabilisé du lot n°4 à 25,55 € T.T.C**
- **de fixer le prix de vente du m² viabilisé du lot n°6 à 25,84 € T.T.C**

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc